

L'AVENIR DE L'AUSTRALIE  
ET DE SES RELATIONS  
AVEC LE ROYAUME-UNI :  
DE LA MONARCHIE À LA  
RÉPUBLIQUE ?

91

On présente souvent l'Australie comme un continent constitutionnellement gelé<sup>1</sup>. Gelé car, depuis la création de la fédération en 1901, sa Constitution nationale, la Constitution du Commonwealth (la Constitution), n'a connu pratiquement aucune modification formelle. Et même dans les rares occasions où des amendements constitutionnels formels ont été introduits, ils ont rarement représenté des changements substantiels. Une conséquence de cette stagnation textuelle est que l'Australie est toujours une monarchie constitutionnelle dont le chef d'État, la reine d'Australie, est le souverain héréditaire britannique. Cependant, la nation est souvent décrite comme étant une « république couronnée », à cause de la façon dont le pouvoir s'exerce en pratique.

En 1999, un projet d'amendement constitutionnel, qui a reçu une grande publicité, a proposé de transformer l'Australie en république, par un référendum national qui a échoué. Cet article tente d'analyser les causes de cet échec, d'expliquer pourquoi, en 2012, l'Australie est toujours une monarchie constitutionnelle et, enfin, de comprendre si le pays va conserver ses liens avec la monarchie dans le futur. Il avance l'idée que le maintien de ses relations monarchiques avec le Royaume-Uni peut

---

1. Voir Geoffrey Sawer, *Australian Federalism in the Courts*, Melbourne, Melbourne University Press, 1967, p. 208.

être expliqué au mieux par la maxime « Vouloir c'est pouvoir ». En fin de compte, l'Australie n'est tout simplement pas très sûre de ce qu'elle entend par république. Cette incertitude concernant son évolution constitutionnelle sera analysée sous une triple perspective : conceptuelle, pratique et sentimentale.

#### LES ORIGINES CONSTITUTIONNELLES DU RÔLE DE LA REINE

92 Alors qu'elle devenait une fédération en 1901, l'Australie ne mit pas fin à ses liens coloniaux avec le Royaume-Uni<sup>2</sup>. Au lieu de cela, elle fusionna « six colonies en une colonie fédérée plus vaste »<sup>3</sup> au sein de laquelle même la notion de « citoyenneté » australienne n'apparut qu'un demi-siècle plus tard<sup>4</sup>. Les Pères fondateurs qui élaborèrent la Constitution dans les années 1890 connaissaient parfaitement les formes républicaines de gouvernement et envisageaient même qu'un tel modèle puisse devenir populaire en Australie dans l'avenir, mais ils ne virent pas la nécessité de rompre avec la tradition monarchique britannique au moment où leur priorité était d'unir les différentes colonies pour créer un système fédéral de gouvernement.

La fédération elle-même, et la formation du Commonwealth d'Australie, fut réalisée par un décret impérial. En effet, alors que le texte de la Constitution fut élaboré localement et approuvé par référendum au moins par une partie de la population coloniale de l'Australie, le texte constitutionnel fut en fin de compte inclus dans une clause attenante d'une loi britannique, la loi constitutionnelle du Commonwealth d'Australie. Ce n'est qu'avec l'application du statut de Westminster 1931 (découlant de la déclaration Balfour de 1926) et l'adoption de cette loi localement au cours de la Seconde Guerre mondiale (par la loi d'adoption du statut de Westminster en 1942) que le statut de l'Australie en tant que dominion commença à changer. L'effet de ces lois en Australie fut d'abolir des restrictions et interdits législatifs extraterritoriaux imposés au Parlement du Commonwealth, tels que l'abrogation de lois du dominion qui ne seraient pas en accord avec la législation

2. *Nolan v. Minister for Immigration and Ethnic Affairs* (1988) 165 CLR 178, 183 (Mason CJ, Wilson, Brennan, Deane, Dawson et Toohey JJ).

3. Anne Twomey, *The Chameleon Crown. The Queen and her Australian Governors*, Annandale, Federation Press, 2006, p. 18-19.

4. Michael Klapdor, Moira Coombs et Catherine Bohm, *Australian Citizenship. A Chronology in Major Developments in Policy and Law*, Parliament of Australia, 2009, p. 1.

britannique. De tels droits à l'autonomie législative ne s'étendirent pas aux États australiens avant l'adoption des lois australiennes (*Australia Acts*) de 1986 (UK & Commonwealth) plus de quarante ans plus tard. L'indépendance constitutionnelle, judiciaire et légale de l'Australie fut ainsi obtenue graduellement à travers ces avancées législatives progressives de telle sorte que, à partir de 1986, il fut en général considéré que l'Australie avait réalisé son indépendance nationale<sup>5</sup>.

S'inspirant de l'héritage légué par le Parlement de Westminster<sup>6</sup>, l'Australie a adopté un système démocratique parlementaire tout en demeurant une monarchie constitutionnelle au sein de laquelle la reine Elizabeth II est formellement chef de l'État, en tant que reine d'Australie<sup>7</sup>. Cela signifie que, contrairement au modèle « présidentiel-parlementaire » français<sup>8</sup>, la Couronne est fermement intégrée à la structure gouvernementale et constitutionnelle de l'Australie. Par exemple, le Parlement du Commonwealth est formé par la reine (représentée par le gouverneur général), une chambre basse et une chambre haute appelées respectivement la Chambre des représentants et le Sénat. Mais, comme l'Australie est une fédération, au niveau inférieur des États la reine est représentée par six gouverneurs des États séparés<sup>9</sup>. Ces représentants de la Couronne agissent au nom de la reine et sont formellement nommés par celle-ci, mais sur avis du chef du gouvernement (le Premier ministre, ou au niveau des États fédérés le *Premier*), le gouvernement étant issu de la chambre basse.

Même si, techniquement, la reine peut désavouer les lois du Commonwealth<sup>10</sup> et exercer le pouvoir lorsqu'elle se trouve en Australie<sup>11</sup>, elle a essentiellement un rôle d'apparat. La plupart des fonctions exécutives

93

5. Voir *Port MacDonnell Professional Fishermen's Association Inc. v. State of South Australia* (1989) 168 CLR, p. 340, p. 378 (the Court); *Sue v. Hill* (1999) 199 CLR, p. 462, p. 490, p. 503 (Gleeson CJ, Gummow et Hayne JJ), p. 588 (Gaudron J.). Voir aussi Geoffrey Lindell, « Why is Australia's Constitution binding? The reasons in 1900 and now, and the effect of Independence », *Federal Law Review*, vol. 16, 1986, p. 29.

6. On parle en fait souvent de « Washminster » étant donné l'importance des emprunts aux modèles de gouvernement britannique et américain dans le modèle constitutionnel australien.

7. Pour une discussion des *Royal Styles and Titles Acts 1953* et des changements introduits par les *Royal Styles and Titles Acts 1973*, cf. Anne Twomey, *The Australia Acts 1986. Australia's Statutes of Independence*, Sydney, Federation Press, 2010, p. 450-451.

8. George Winterton, *Monarchy to Republic. Australian Republican Government*, Melbourne, Oxford University Press, 1986, p. 56.

9. *Australia Acts 1986* (UK & Commonwealth), section 7 (1).

10. *Commonwealth Constitution*, section 59; voir aussi *Australia Acts 1986* (UK & Commonwealth), section 8. Cependant la section 59 est désormais considérée comme obsolète. Voir Republican Advisory Committee, *An Australian Republic. The Options*, 1993, vol. 1, p. 30.

11. Voir *Australia Acts 1986* (UK & Commonwealth), section 7 (4).

importantes, telles que la dissolution du Parlement, la promulgation des lois ou la nomination des ministres, sont exercées par les tenants de la fonction vice-royale. Cependant, le gouverneur d'un État ou le gouverneur général, en accord avec le principe de « gouvernement responsable », sont presque toujours censés agir sur avis du cabinet et du conseil exécutif d'Australie. La seule exception concerne les « pouvoirs réservés » (par exemple, le pouvoir de nommer ou de démettre le Premier ministre) qui, bien que rarement exercés, peuvent l'être sans, ou même contre, l'avis du cabinet et du conseil exécutif. L'exercice de ces pouvoirs extraordinaires n'est pas contrôlé par des règles légales ou par les tribunaux, mais par des conventions extraconstitutionnelles non codifiées. En vertu de leur influence politique ces conventions restreignent en fait l'exercice des pouvoirs réservés, même si cela ne va pas sans controverse.

94

#### GREFFER LA RÉPUBLIQUE : L'APPROCHE CONCEPTUELLE

Bien que l'intérêt pour une éventuelle transformation de l'Australie en république soit ancien<sup>12</sup>, et sans doute plus prononcé que dans les monarchies constitutionnelles sœurs comme le Canada et la Nouvelle-Zélande<sup>13</sup>, un référendum constitutionnel national ne fut organisé qu'en 1999 afin de poser la question de la république. Après une longue période de préparation, une convention constitutionnelle en 1998, et des campagnes prolongées pour le oui et le non, le référendum n'a finalement pas permis de garantir les majorités requises par la section 128 de la Constitution. Les causes de l'échec du référendum sont nombreuses. Même si beaucoup de critiques ont porté sur l'absence de soutien bipartisan pour la réforme, sa précipitation, et le manque d'engagement des citoyens dans le processus, une explication clé vient du modèle républicain qui fut soumis au choix du peuple<sup>14</sup>.

12. George Williams et David Hume, *People Power. The History and Future of the Referendum in Australia*, Sydney, University of New South Wales Press, 2010, p. 181.

13. Peter Boyce, *The Queen's Other Realms. The Crown and its Legacy in Australia, Canada and New Zealand*, Sydney, Federation Press, 2008, p. 249.

14. Voir Sarah Murray, « The minimalist Winterton model », in Sarah Murray (dir.), *Constitutional Perspectives on an Australian Republic. Essays in Honour of Professor George Winterton*, Sydney, Federation Press, 2010, p. 51 ; George Winterton, « Con Con 1998 and the future of constitutional reform », *University of Queensland Law Journal*, n° 20, 1999, p. 225, p. 232 ; Cheryl Saunders, « The Australian Republic. Act I », in F. Leslie Seidle et David Docherty (dir.), *Reforming Parliamentary Democracy*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2003, p. 56.

Au lieu du système d'élection présidentielle au suffrage universel mis en place en France, le choix proposé en 1999 était entre un maintien du *statu quo* ou un modèle républicain dans lequel le président australien serait choisi par le Parlement. Un choix pour la république revenait à voter pour un président (sélectionné sur une liste établie par une commission des candidatures) qui aurait le soutien du Premier ministre et du chef de l'opposition et qui obtiendrait une majorité des deux tiers des votants dans une assemblée conjointe des deux chambres. Ce mécanisme parlementaire devint en fait le talon d'Achille de la campagne de 1999. Il eut l'effet dévastateur d'aliéner à la fois les monarchistes et les républicains. Les monarchistes, car il s'agissait en substance d'un modèle républicain. Les républicains, qui souhaitaient couper le cordon ombilical monarchiste et chez lesquels l'idée que les élus choisissent le président était très impopulaire. À tel point qu'à l'époque les sondages suggéraient qu'une majorité de ceux qui votaient non au référendum étaient en fait des républicains désenchantés.

95

La réticence de la Convention constitutionnelle à accepter le système d'élection du président au suffrage universel venait de sa peur qu'un tel système ne rompe l'équilibre constitutionnel australien entre gouvernement responsable et gouvernement représentatif. Une bonne partie de cette crainte de s'éloigner des racines historiques de l'Australie vient de l'effet déstabilisateur de la crise constitutionnelle de 1975.

Un long article serait nécessaire pour expliquer la débâcle politique australienne de 1975<sup>15</sup> mais, en essence, celle-ci fut déclenchée par la décision du gouverneur général d'alors, Sir John Kerr, de démettre le Premier ministre Gough Whitlam et de demander au chef de l'opposition de former le nouveau gouvernement. La crise fut causée par le fait que la démission du Premier ministre fut provoquée par le Sénat, qui lui retira son soutien – en refusant d'adopter des lois budgétaires alors que Whitlam conservait la confiance de la Chambre des représentants. Comme le gouvernement est formé par la Chambre des représentants, la plupart des observateurs des faits constitutionnels et politiques virent dans l'action du gouverneur général une grave entorse à la règle. Dans la mesure où il était fort improbable que la Haute Cour d'Australie intervienne, le fait que le gouverneur général exerce son pouvoir de réserve pour démettre le Premier ministre dans ces circonstances fut considéré comme un acte politique de la plus

15. Voir, par exemple, Paul Kelly, *The Dismissal. Australia's Most Sensational Power Struggle. The Dramatic Fall of Gough Whitlam*, Sydney, Angus & Robertson Publishers, 1983.

haute inconvenance. De façon intéressante, par la voix de son secrétaire privé, la reine fit savoir que bien qu'elle « suive les événements de Canberra avec une attention et un intérêt particuliers », il ne serait pas correct pour elle d'intervenir alors qu'elle ne jouait « aucun rôle dans les décisions que le gouverneur général devait prendre en accord avec la Constitution ».

96 En fin de compte, l'expérience de 1975 ne fit que renforcer les doutes concernant la remise des pouvoirs du gouvernement entre les mains d'un président élu au suffrage universel. Alors qu'il existait également un certain nombre de réserves à propos de la politisation de tout processus de sélection du candidat pour une élection présidentielle au suffrage universel, l'avis général de la convention de 1998 était qu'un président élu au suffrage universel aurait une autorité supérieure à celle du Premier ministre et pourrait « remettre en question la politique du gouvernement dans ses discours, ses prises de parole à la télévision, et au cours de ses rencontres avec des dirigeants politiques à l'étranger et dans le pays, introduisant une certaine confusion auprès de la population australienne et des gouvernements étrangers quant à la politique officielle du pays, déstabilisant ainsi le gouvernement et menaçant la neutralité politique de la présidence<sup>16</sup> ».

Alors que la Constitution ne dit rien à propos du rôle du Premier ministre, la règle veut que celui-ci soit le dirigeant du parti qui est capable de rassembler une majorité au sein de la Chambre des représentants. À ce propos, un commentateur fit remarquer que l'élection directe du chef de l'État transformerait l'Australie en « une voiture avec deux volants<sup>17</sup> ». Ceci mis à part, étant donné la difficulté de définir les pouvoirs réservés ou d'exiger qu'ils soient toujours appliqués après avis (du Premier ministre), on ne voyait pas très clairement comment les pouvoirs du président pourraient être restreints afin d'éviter une crise similaire à celle de 1975.

En dépit de ces réserves conceptuelles, le référendum de 1999 et les sondages menés depuis suggèrent que les Australiens étaient en faveur d'un président élu au suffrage universel. Après l'échec du référendum, George Winterton, le plus important spécialiste du modèle constitutionnel républicain, était également d'avis que les seules options possibles étaient « soit de développer un modèle acceptable de république

16. George Winterton, *The Resurrection of the Republic, Law & Policy Paper*, n° 15, Sydney, Federation Press, 2001, p. 13.

17. Barry Jones, cité dans George Winterton, *ibid.*, p. 13.

avec un président élu au suffrage universel, soit d'abandonner le projet de république dans l'immédiat<sup>18</sup> ». Même si certaines tentatives ont été faites depuis pour proposer un modèle de présidence élue au suffrage universel plus en accord avec le cadre constitutionnel australien, l'obstacle conceptuel demeure et a tendu à fortement freiner la cause républicaine<sup>19</sup>.

#### LE RÊVE RÉPUBLICAIN. L'APPROCHE PRATIQUE

En dépit de l'indépendance constitutionnelle croissante de l'Australie, la Constitution contient toujours de nombreuses références à la reine qui ne pourraient être modifiées qu'en appliquant la section 128 de ladite Constitution. Même des propositions républicaines minimalistes exigeraient de nombreuses réécritures afin de remplacer les références à la reine et au vice-roi par des références au président. Le processus nécessaire pour avoir recours à la section 128 de la Constitution s'est avéré un obstacle insurmontable pour presque toutes les propositions d'amendement depuis 1901, à l'exception de 8 sur un total de 44.

97

Si, dans une certaine mesure, les interprétations de la Haute Cour d'Australie ont contribué à « moderniser » la Constitution à l'occasion, seul un amendement constitutionnel en bonne et due forme pourrait transformer l'Australie en république. Ce qui signifie que, quel que soit le modèle républicain choisi, « les complexités du référendum » dans la section 128 doivent être négociées et il s'agit d'un tel labyrinthe que toute réforme constitutionnelle est souvent rejetée car trop difficile.

La disposition concernant la procédure d'amendement contenue dans la section 128 exige que toute réforme constitutionnelle soit adoptée par une majorité absolue de l'une ou des deux chambres du Parlement du Commonwealth (ce qui, soit dit en passant, signifie que les réformes ne peuvent être initiées par les seuls parlements des États fédérés). La proposition de réforme doit, ensuite, recevoir une « double majorité », c'est-à-dire la majorité des électeurs dans la majorité des États ainsi que la majorité des électeurs australiens dans leur ensemble, avant de pouvoir être présentée au gouverneur général pour approbation.

18. *Ibid.*, p. 4.

19. *Ibid.*; Senate Legal and Constitutional Affairs Committee, *The Road to the Republic*, 2004; Gerard Brennan, « A pathway to a republic », George Winterton Memorial Lecture, The University of Sydney, 17 février 2011.

Un ouvrage récent a décrit cette procédure comme l'équivalent d'un « des travaux d'Hercule <sup>20</sup> », l'exemple du référendum montrant que les ingrédients nécessaires à la réussite étaient un soutien politique bipartisan, l'engagement de la communauté des citoyens et une proposition extrêmement simple.

Si l'Australie devait tenter à nouveau un référendum portant sur la république, il est probable que les leçons de 1999 dicteraient une mobilisation plus importante des électeurs, une campagne d'éducation et une grande simplification des questions référendaires. Certains ont même suggéré d'adopter une procédure en deux étapes. Tout d'abord un référendum pour décider si l'Australie souhaite devenir une république; ensuite une campagne populaire visant à formuler le meilleur modèle républicain, à soumettre au vote dans une seconde consultation <sup>21</sup>.

98 Cependant, décomposer ainsi la réforme ne permettra pas de surmonter la difficulté représentée par la formulation d'un modèle républicain clair. Sir Samuel Griffiths l'admettait déjà en 1891, lorsqu'il exprimait ses doutes à propos de la possibilité d'énoncer une question référendaire facilement compréhensible, même une fois que l'on avait décidé si « un royaume ou une république était préférable <sup>22</sup> ».

En outre, le saint Graal pour la réussite d'un amendement constitutionnel serait un soutien bipartisan et, dans le cas de la république, celui-ci n'est pas garanti. Au sein des deux principaux partis, le parti libéral australien et le parti travailliste australien, il n'est pas facile d'atteindre un consensus sur la question de la république ou de maintenir un tel consensus pendant une période suffisante pour mener une campagne référendaire conjointe.

La section 128 mise à part, une autre considération pratique concerne l'implication d'un amendement fédéral en faveur de la république pour les États australiens fédérés qui, à leur niveau, ont des liens constitutionnels propres avec la Couronne britannique <sup>23</sup>. En 1999, ce problème fut en partie contourné en permettant aux États, indépendamment du Commonwealth,

---

20. George Williams et David Hume, *People Power. The History and the Future of the Referendum in Australia*, op. cit., p. 199.

21. Senate Legal and Constitutional Affairs Committee, *The Road to the Republic*, op. cit., p. 139-140.

22. *Official Report of the National Australian Convention Debates*, Sydney, 8 avril 1891, p. 894.

23. Pour une discussion détaillée des complications constitutionnelles en question, voir Anne Twomey, « One in, all in. The simultaneous implementation of a Republic at Commonwealth and State levels », in Sarah Murray (dir.), *Constitutional Perspectives on an Australian Republic*, op. cit., chap. 2.



de discuter de leur statut monarchique. Cependant, étant donné la potentielle bizarrerie institutionnelle qui résulterait de la coexistence de juridictions australiennes monarchiques et républicaines<sup>24</sup>, Twomey recommande d'adopter un mécanisme républicain combiné en utilisant ensemble les *Australian Acts* de 1986 et la section 128 de la Constitution.

PROCÉDER GENTIMENT.  
L'APPROCHE SENTIMENTALE

Depuis 1999, un obstacle supplémentaire vient du fait que d'autres problèmes ont pu, dans une certaine mesure, reléguer la cause républicaine à la marge. Si la victoire du parti travailliste en 2007, après une longue période dans l'opposition, avait laissé entrevoir l'espoir d'un chef d'État australien, les dirigeants travaillistes se sont révélés être des républicains assez peu enthousiastes. Alors que la république fait partie du programme du parti travailliste depuis plusieurs années, elle n'a jamais été une réelle priorité<sup>25</sup>.

99

En octobre 2011, la reine d'Australie, Elizabeth II, a visité le pays pour la seizième fois durant son règne, à l'occasion de la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth. La visite a été interprétée comme une douche froide pour les espoirs républicains australiens<sup>26</sup>. Des hommes politiques connus comme étant des républicains convaincus ont été critiqués pour avoir mis de côté leurs aspirations républicaines pour le pays, et les sondages d'opinion ont enregistré une baisse importante du soutien populaire pour une république<sup>27</sup>. Ce désintéret a été lié à des facteurs tels que l'excitation qui a entouré le mariage du prince William en avril 2011, la visite royale, l'attachement de l'Australie à la reine Elizabeth II, et à une série d'autres préoccupations économiques pressantes<sup>28</sup>. Le

24. Voir Janine Pritchard, « Monarchical states under a Republican Commonwealth », in Sarah Murray (dir.), *ibid.*, chap. 6.

25. La réponse du gouvernement aux idées présentées lors du sommet 2020 (un rassemblement public en 2008, au cours duquel un millier de citoyens discutèrent du futur de l'Australie) n'envisageait pas sérieusement de soumettre à nouveau la question de la république à référendum. Voir [http://www.australia2020.gov.au/docs/gouvernement\\_reponse/2020\\_summit\\_reponse\\_9\\_governance.pdf](http://www.australia2020.gov.au/docs/gouvernement_reponse/2020_summit_reponse_9_governance.pdf).

26. « Requiem for the Republic », *The Week*, 28 octobre 2011, p. 2-3 ; Jamie Walker, « Republic rattled by Last Hurrah », *The Weekend Australian*, 29-30 octobre, p. 21.

27. Ben Packham, « Monarchists vindicated in survey, David Flint claims », *The Australian*, 26 avril 2011 ; Jamie Walker, « Republic rattled by Last Hurrah », *op. cit.*

28. « "I'm an Australian" Prime Minister Julia Gillard tells UK reporter », *Herald Sun*, 29 octobre 2011, <http://www.heraldsun.com.au/news/more-news/im-an-australian-pm-tells-uk-reporter/story-fn7x8me2-1226180072847>.

Premier ministre travailliste actuel, Julia Gillard, a même été jusqu'à admettre que le moment approprié pour reconsidérer la question de la république serait la fin du règne de la reine Elizabeth<sup>29</sup>. Elle a expliqué :

« Bien sûr, je suis républicaine. Je pense que cette nation devrait être une république. Je pense aussi que cette nation a une affection profonde pour la reine Elizabeth. Ce que j'aimerais, en tant que Premier ministre, c'est que nous arrivions à un accord sur un modèle de république, mais je pense que le moment approprié pour que la nation devienne une république sera quand il y aura un changement de monarchie. Évidemment je souhaite que la reine Elizabeth ait une vie longue et heureuse et, vu l'exemple de sa mère, je pense qu'il y a de grandes chances qu'elle vive en effet une vie longue et heureuse. Mais je pense que ce serait sans doute le moment approprié pour une transition vers la république<sup>30</sup>. »

100 De nouvelles tentatives visant à instaurer un chef d'État australien ne semblent donc guère probables tant qu'Elizabeth II sera sur le trône à moins d'un tournant politique majeur au sein de l'élite et du public australien.

L'une des réponses les plus communément opposées à la proposition républicaine est le slogan monarchiste : « Si ça fonctionne, n'y touchez pas<sup>31</sup>. » Cette maxime est censée renforcer l'affirmation des monarchistes selon laquelle très peu de chose changerait en pratique, dans la mesure où le gouverneur général est souvent perçu comme étant, dans les faits, le chef de l'État. Elle vise aussi à nourrir les craintes de voir tout bricolage du système constitutionnel australien ébranler le délicat équilibre politique d'un gouvernement représentatif et responsable qui existe depuis la création de la fédération. Pour l'instant donc, les liens monarchiques de l'Australie seront maintenus jusqu'à ce que le mouvement républicain soit capable de présenter une riposte suffisamment convaincante qui explique pourquoi, comment et quand mettre en place un modèle républicain. Nonobstant la croyance constante et résolue en l'indépendance de l'Australie en tant que nation, les républicains doivent trouver le moyen de surmonter les incertitudes qui continuent de bloquer la voie de la réforme.

Traduit de l'anglais (Australie) par Isabelle Richet

29. « PM wants change of Monarchy before Republic », *ABC News*, 17 août 2010. Cf. <http://www.abc.net.au/worldtoday/content/2010/s2985076.htm>.

30. *Ibid.*

31. Gerard Brennan, « A pathway to a Republic », *op. cit.*, p. 2.

R É S U M É

---

*Cet article présente les obstacles conceptuels, pratiques et sentimentaux qui expliquent que, depuis la création de la fédération, il y a plus de cent ans, l'Australie maintient ses liens avec la Grande-Bretagne. Il analyse l'échec du référendum de 1999 qui a tenté de transformer l'Australie en une république et suggère les changements nécessaires pour entraîner un dégel constitutionnel en Australie.*